

Dans le cadre de cet effort, le Canada a fait une proposition en vue d'amener tous les pays membres à indiquer clairement combien de troupes et de matériel ils pouvaient mettre à la disposition de futures forces de maintien de la paix. Il s'agirait de dresser un inventaire des ressources civiles, soit les agents de police, les spécialistes des télécommunications et de la logistique ainsi que les spécialistes et observateurs des élections, qui pourraient servir non seulement à maintenir la paix mais à la consolider.

Il faut également selon moi examiner de nouveaux moyens d'exécuter de vieilles tâches. Étant donné que les tâches liées au maintien de la paix gagnent en nombre et en complexité, nous devrions chercher de nouvelles technologies pour la paix qui réduiront les besoins de main-d'oeuvre et accroîtront l'efficacité des activités menées tout en diminuant les coûts. Il pourrait s'agir de satellites, de dispositifs de surveillance aérienne et de détecteurs installés aux frontières. Le Canada examine attentivement ces diverses options.

Enfin, le système des Nations Unies lui-même doit à mon avis tenir compte des nouvelles responsabilités assumées par l'ONU et des nouvelles possibilités qui s'offrent à elle. Le Secrétaire général doit disposer de compétences et de ressources suffisantes pour planifier et gérer les opérations de maintien de la paix.

L'évolution du concept de maintien de la paix reflète celle de notre approche de la sécurité. Nous considérons auparavant la sécurité sous l'angle de la compétition et de la puissance militaire seulement. Il s'agissait avant tout d'équilibrer les forces armées des différents pays. En ce qui concerne le maintien de la paix, nous avons eu tendance également à adopter une ligne de conduite bornée destinée à séparer les peuples plutôt qu'à les rapprocher.

Nous réalisons toutefois maintenant que la sécurité doit être axée sur la coopération, qu'un camp n'accroît pas sa sécurité s'il l'achète aux dépens de l'autre camp. Nous découvrons que pour assurer la sécurité, il faut créer un climat de confiance et non pas constituer des armées ni susciter des querelles.

Dans cette nouvelle approche de la sécurité, le maintien de la paix a un nouveau rôle à jouer. Il doit désormais aussi bien prévoir les situations qu'y réagir. Il doit s'attaquer aux causes d'un conflit et non pas seulement à leurs effets. Il doit consolider la paix et non pas seulement la maintenir.

La politique étrangère du Canada consiste en grande partie à promouvoir la paix. La vérification, domaine où le Canada est un chef de file mondial, sert à consolider la paix. La création d'un climat de confiance, pour laquelle nous avons pris l'initiative à la CSCE et faisons de modestes propositions dans le Pacifique-Nord, vise à assurer la paix. L'aide publique au développement, destinée